



Conseil Général de la Commune Cuarny
Procès-verbal de la séance du 17 juin 2024.

La séance est présidée par le Président Raymond Morel.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Assermentation des nouveaux membres.
4. Préavis n°1/2024 : Comptes de l'exercice 2023. Rapport-débat-décision.
5. Renouvellement du bureau du Conseil Général.
6. Communications de la Municipalité.
7. Interventions individuelles.

Le Président, Raymond Morel, ouvre la séance à 20h¹⁶.

Christian Gendroz et Valérie Leu sont scrutateur et scrutatrice pour cette séance.

Le Président lit l'ordre du jour et demande si les membres du CG ont des commentaires à y apporter.

Aucuns commentaires.

Le Président met l'ordre du jour en votation : accepté à l'unanimité.

Point 1 : Appel

Démissions

Sandra Dupuis et Willy Gendroz

Sont excusé·e·s :

Briand Pierre, Burgy Henri, Burgy Catherine, Cartier Patricia, Ceppi Compaoré Catherine, Peguiron Didier, Pichonnaz Arlette, Roulier Jean-Luc

Membres présents et quorum :

32 conseillers et conseillères sont présent·e·s sur 40 ; le quorum (14) est atteint.

Point 2 : Procès-verbal

Le Président demande aux conseillers et conseillères si des remarques ou des modifications doivent être apportées au procès-verbal de la séance du 05 février 2024.

Il n'y a pas d'autres remarques.

Mise en votation :

Acceptations : 30 Refus : 0 Abstentions : 1

Le procès-verbal du 05 février 2024 est accepté.

Point 3 : Assermentation de nouveaux membres.

Il n'y a pas d'assermentation.

Point 4 : Préavis n°1/2024 : Comptes de l'exercice 2023

Le Président donne la parole au Syndic, Frédéric Leu, pour la lecture du préavis n°1/2024.

L'exercice 2023 se solde avec un excédent de revenus de CHF 90'173,93. Ce montant a été attribué au fonds de réserve général dont le solde au 31 décembre 2023, s'élevait à CHF 497'170,77. Le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 169'455.-.

La marge d'autofinancement de la Commune, qui correspond au montant maximum que la Commune peut investir sans augmenter sa dette s'élève à CHF98'395,29.

Les fonds de réserves reliés à des recettes affectées ont évolué comme suit :

Dicastère	Solde au 31.12.22	Prélèvement en 2023	Solde au 31.12.23
Epuration	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 0.-
Égouts-Canalisations	CHF 48'002,71	CHF 37'575,12	CHF 10'427,59
Eau potable	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 0.-

Dicastère	Solde au 31.12.22	Attribution en 2023	Solde au 31.12.23
Déchets	CHF 0.-	CHF 728,48.-	CHF 0.-

Les comptes ont été révisés par la Fiduciaire Fiprom SA.

Rapport sur les écarts entre le budget 2023 et les comptes 2023 :

La parole est donnée à la Boursière, Fabiola John pour l'explication des écarts (*voir annexe au préavis n°1/2024 : rapport sur les comptes 2023, pour l'explication exhaustive*).

1. ADMINISTRATION GENERALE

110 Administration

110.317.01 – Réceptions et manifestations (Charges < CHF 2'392,20)

La sortie annuelle de la Municipalité prévue au budget n'a pas eu lieu.

110.318.01 – Honoraires et prestations de service (Charges < CHF 8'216,10)

Moins de demandes de maintenance auprès d'Ofisa et InfoLogin. Moins de prestations auprès du bureau d'ingénieur, de géomètre et notaire.

2. FINANCES

210 Impôts

210.400.01 – Impôt sur le revenu des personnes physiques (Revenus > CHF 85'032,62)

210.400.02 – Impôt sur la fortune des personnes physiques (Revenus > CHF 14'856,38)

Les revenus d'impôts pour les personnes physiques sont supérieurs par rapport aux montants budgétés, ceci est dû à la vision raisonnée de la Municipalité en matière de

recettes fiscales gérées par l'ACI. Ce choix a été discuté et approuvé par la Fiduciaire Fiprom SA.

210.402.00 – Impôt foncier (Revenus > CHF 2'082,80)

Cet impôt facturé par l'ACI est calculé sur les estimations fiscales gérées par le Registre Foncier.

Depuis 2022, une augmentation de certaines estimations fiscales a été constatée, le budget sera adapté.

220 Finances

220.352.00 – Alimentation du fonds de péréquation (Charges > CHF 6'306.-)

La Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes a transmis le décompte provisoire calculé sur les rendements 2023. Les acomptes déjà versés avaient été calculés sur les rendements 2021. Le solde à payer de CHF 6'306.- est expliqué par le point d'impôt légèrement plus élevé sur le décompte provisoire par rapport aux acomptes. (Point d'impôt : décompte CHF 7'819.- - acomptes CHF 7'504.-)

220.452.00 – Retour du fonds de péréquation (Revenus < CHF 26'615.-)

Dans le décompte provisoire reçu, le retour des dépenses thématiques n'est pas pris en compte. Le retour calculé sur les acomptes est d'environ CHF 24'000.-. Lors de la révision des comptes, la Fiduciaire Fiprom SA a informé d'un montant en retour pour les dépenses thématiques « forêts » d'environ CHF 7'000.-

3. DOMAINES ET BATIMENTS

350 Collège

350.306.01 – Frais administratifs, gérance, conciergerie B. Nicod (CHARGES > 7'554.70)

Lors du départ des locataires, des travaux de peinture ont été effectués par l'entreprise Joël Monge de Donneloye.

353 Salles conseil et municipalité

353.314.01 – Entretien (Charges > CHF 6'938,75)

Un contrat d'entretien a été signé avec l'entreprise Brodard Paysages pour l'entretien de la bande herbeuse le long du bâtiment de l'administration communale. L'entreprise Gasser est intervenue pour le remplacement d'un radiateur, pour la pose de deux thermostats au bureau communal et pour la mise en conformité des installations électriques. La salle du Conseil Général a été équipée de nouveaux luminaires.

Généralité

354.436.00 – Loyer antenne Swisscom (REVENUS > CHF 6'000.-)

Le loyer annuel pour l'antenne 5G nous a été versé par Swisscom.

4. Travaux

450 Déchets

450.318.01 – Elimination des déchets (Charges < CHF 7'653,50)

Une meilleure gestion des déchets a permis des frais d'élimination moins coûteux.

460 Réseau d'égouts EU + EC / Épuration

460.314.00 – Entretien canalisation et collecteurs – Step (Charges > CHF 18'626,55)

460.314.02 – Entretien canalisations et collecteurs – Eaux-Clares (Charges < CHF 6'283,95)

Les intempéries du mois de décembre, qui ont causé des dégâts aux canalisations se trouvant au chemin de la Youque ont engendré des frais de curage supplémentaires. Une inspection caméra a été effectuée.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

510 Enseignement primaire

510.352.00 – Groupement scolaire (Charges < CHF 8'055,43)

Le coût pour l'écolage est plus bas par rapport au budget. Le nombre d'élèves était de 24 pour le premier semestre et de 25 pour le deuxième. La répartition par habitant·e a été budgétée sur 245 habitant·e·s et les comptes sur 242 habitants.

7. SECURITE SOCIALE

720 Prévoyance sociale

720.351.00 – Participation à la cohésion sociale (Charges < CHF 17'022,20)

Les prélèvements conjoncturels sur le décompte provisoire, reçu de la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes, sont plus bas par rapport aux acomptes déjà versés, expliquant le montant à recevoir.

720.451.04 – Retour participation au déficit Rymaje (Revenus > CHF 27'954,68)

Diminution du nombre d'enfants dans les diverses structures, ainsi que du taux de fréquentation par jour. Pour la commune, 24 enfants en 2022 ont fréquenté les structures, avec un taux de fréquentation à 6.60% contre 19 enfants en 2023 pour un taux de fréquentation de 5.23%.

8. SERVICES INDUSTRIELS

810 Service des eaux

810.312.00 – Électricité et achat d'eau (Charges > CHF 3'663,46)

Les frais d'électricité ont été moins onéreux que prévus. L'achat d'eau, au tarif de CHF 1,90, a coûté environ CHF 4'000.- de plus que prévu au budget.

810.314.00 – Entretien (Charges < CHF 17'600,50)

Le plan des vannes prévu au budget n'a pas été réalisé en 2023. Le projet de rénovation de la station de pompage a été repoussé.

810.318.00 – Honoraires et prestations de services (Charges < CHF 10'617,60)

Le prix des contrats d'entretien (Hawle AG et Hinni AG) est resté stable par rapport à l'année précédente.

La révision des bornes hydrantes et le contrôle des vannes ont été réalisés en 2024 et l'analyse de l'eau a généré moins de frais que planifié.

Rapport de la Commission de gestion :

Le Président remercie le Syndic et la Boursière et passe la parole à Jean-Marc Ballif pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

La Commission de gestion a rencontré la Municipalité et pu poser les diverses questions techniques qu'elle s'était posées concernant la présentation des comptes, notamment sur le classement des factures, le repérage des débiteurs, des écritures de bouclage en double, et la numérotation des pièces comptables. Les explications fournies ont permis de comprendre ces différents points.

Après ces clarifications, la commission a constaté la bonne tenue et l'exactitude des comptes de l'exercice 2023 et a remercié Mme la Boursière pour son travail. Un point secondaire a été relevé : les charges administratives du compte 350.306.01 ont plus que doublé en 2023 par rapport à 2022, en raison de travaux dans un appartement-duplex après le départ des locataires, mandatés à la gérance Bernard Nicod.

En conclusion, la commission a trouvé les finances communales en bon état et la gestion municipale saine. Elle propose d'adopter le préavis N° 1/2024 et les comptes 2023, et de donner décharge à la Municipalité, à Mme la Boursière et à la Commission de gestion

Questions et remarques :

Le Président remercie la Commission de gestion et passe la parole aux Conseillers et Conseillères.

Francine Khayata-Dutoit soulève que les frais d'entretien des appartements du Collège ont été répercutés dans les frais administratifs et demande s'il est possible de créer un compte « entretien d'immeubles » puisqu'il ne s'agit pas de frais de gérance, mais de travaux. Elle demande s'il existe un fonds de réserve l'entretien d'immeuble ou si un tel fonds pourrait être créé afin d'absorber les dépenses liées aux réfections.

La Boursière acquiesce, il est possible de faire ce fonds avant le passage à MCH2 en prenant notamment sur le fonds de réserve générale. Après le passage à MCH2 le solde des fonds non-utilisés seront administrés au fonds de réserves générales. La Boursière créera le compte alimenté.

Ariane Briand souhaite comprendre pourquoi le fond de péréquation est représenté par deux comptes.

La Boursière explique qu'un des deux comptes sert à l'alimentation du fonds en fonction du montant que la Commune est sensée payer. Le second représente un compte regroupant les paiements effectués. Elle propose de faire une explication plus approfondie lors de la prochaine séance afin de bien illustrer le fonctionnement du fonds de péréquation.

Aucune autre intervention.

Mise en votation :

Accepté à l'unanimité.

Le CG de Cuarny après avoir vu le préavis municipal n°1/2024, considérant que cet objet figure à l'ordre du jour et ayant pris connaissance du rapport de la Commission de gestion décide :

- **Article 1** : d'approuver les comptes communaux et le rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2023, et d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion.

Point 5 : Renouvellement du bureau du Conseil général

Le Président rappelle que lors de la session de juin, les conseillers et conseillères doivent élire le-la Président·e du CG, le-la Vice-Président·e et le-la deuxième Vice-Président·e. Les différents rôles au sein du Bureau du CG et de la Commission de gestion effectuent une rocade. Le Président annonce également qu'un·e Vice-Secrétaire doit être élu·e.

Élection du·de la Président·e :

Raymond Morel donne la parole à la Vice-Présidente, Nicole Bangert. Elle demande à l'assemblée des propositions de candidat·e·s pour la présidence.

Armand Zulauff propose Raymond Morel qui est partant pour continuer la mission.

Il n'y a pas d'autre proposition ; Raymond Morel est élu tacitement Président du CG.

Élection du·de la Vice-Président·e :

Nicole Bangert est élue tacitement Vice-Présidente du CG.

Élection du·de la deuxième Président·e :

Sylviane Herren est élue tacitement deuxième Vice-Présidente du CG

Rocade des scrutateurs et scrutatrices :

Nicolas Christin et Didier Peguiron sont les scrutateurs actifs

Christian Gendroz et Valérie Leu sont suppléant·e·s.

Le Président remercie les membres du bureau du Conseil Général de l'excellent travail effectué lors des séances du CG et des votations.

Rocade de la Commission de gestion :

Jean-Marc Ballif annonce sa démission du Conseil Général ; il souhaite pouvoir se consacrer à d'autres activités après la vingtaine d'années qu'il a passé à occuper différent poste au sein de la Municipalité et du Conseil Général.

Le Président le remercie chaleureusement de son dévouement pour la Commune et invite les personnes intéressées à rejoindre la Commission à se manifester.

Lilian Rochat accepte de rejoindre la Commission de gestion.

La Commission de gestion se compose ainsi :

Président	Roulier	Pierre-Alain
1 ^{er} membre	Morel	Yvette
2 ^{ème} membre	Khayata-Dutoit	Francine
1 ^{er-ère} suppléant·e	Gendroz	Joe
2 ^{ème} - suppléant·e	Rochat	Lilian

Élection d'un·e Vice-Secrétaire :

Le Président explique que la Secrétaire, Michèle Gendroz n'a pas de remplaçant·e et qu'en cas d'incapacité de travailler, le bureau du CG se retrouverait très embêté. Il annonce que Katia Gendroz est volontaire pour ce poste et demande si d'autres candidat·e·s souhaitent se manifester.

Il n'y a aucun·e autre candidat·e, Katia Gendroz est élue tacitement Vice-Secrétaire.

Questions et remarques :

Danielle Roulier souhaite savoir pourquoi aucune rocade n'est effectuée pour la Commission permanente.

La Secrétaire répond que le règlement du CG (Art 33), seule la Commission de gestion est concernée par la rocade. La Commission permanente est libre de s'organiser et que les membres peuvent totalement effectuer une rocade si tel est leur souhait.

Point 7 : Communication de la Municipalité.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Vidange du bac de roseaux de la STEP :

François Capt, Municipal en charge de la STEP explique que le chantier de la STEP avait été estimé à CHF 20'000.- au budget. Grâce à l'anticipation de vidanger les eaux stagnantes de décembre 2023, de la matière très sèche a été prélevée ce qui a permis l'élimination d'environ 31 tonnes de matière pour un coup de CHF 15'028.-. La matière prélevée a été transbordée à l'usine d'incinération de Penthaz où elle a été mélangée avec du bois afin d'être brûlée.

Travaux sur les routes :

François Capt, parle du dicastère des routes et chemins. Il explique que des fissures ont été colmatées par la maison Pittet-Chatelan. Dans les jours qui suivent, l'entreprise effectuera le goudronnage du chemin de la Meinne lorsque le temps sera sec. Le reste des travaux suivront et se termineront avant les moissons.

François Capt annonce que les travaux de la route de la Mauguettaz devrait se terminer en juillet et que la route réouvrira complètement.

Déchèterie :

Jérémie Cartier, Municipal en charge de la déchèterie, espère que les habitant·e·s de Cuarny sont satisfait·e·s du nouveau responsable de la déchèterie, Akim Hadorn qui se montre très enthousiaste dans sa mission. Jérémie Cartier explique avoir été contacté par l'entreprise Leo Recycle, qui propose de récolter les plastiques mélangés (alimentaires, flaconnage, ...) à but de recyclage. Cette récolte se fait au moyen d'un sac payant dont le volume équivaut à celui des sacs blancs taxés mais dont le poids est moins élevé ; ainsi, Jérémie Cartier espère que la Commune pourra alléger ses frais de gestions de déchets, dont le transport à l'usine de traitement à Grandson. Un petit sondage d'opinion indique que les membres du CG semblent en faveur du projet.

Réseau d'eau :

Jérémy Cartier parle du dicastère de l'eau potable. Un plan très détaillé sur les prochaines actions à entreprendre a été élaboré par l'inspecteur de la consommation, M. Vurruso. Un plan directeur est également en cours dans le but d'avoir une vision à moyen-long terme sur le réseau des sources. Une série d'analyses complètes des sources est planifiée afin de contrôler notamment le taux de Chlorothalonil qui était encore supérieur à la norme lors des dernières analyses. Le traitement demande des investissements conséquents dans des filtres à charbon actif. Bien que certaines communes aient investi dans ces filtres, d'autres distribuent l'eau malgré un taux de Chlorothalonil supérieur à la norme. Pour Cuarny, la situation est en cours d'évaluation, il est possible que l'eau soit distribuée malgré un taux supérieur à la norme.

850^{ème} anniversaire de Cuarny :

Jérémy Cartier rappelle que les membres du comité pour la fête du 850^{ème} sont à la recherche de photographies, de documents, d'archives ou de souvenir concernant Cuarny. Des plaquettes en métal, avec un QR-Code, seront placardées à différents endroits dans le village ; en les scannant il sera possible de découvrir ces souvenirs.

Rymaje et ASYIE :

Laure Christin, Municipale des écoles, indique que 19 enfants de la Commune ont fréquenté les infrastructures du Rymaje. Le déficit 2023 est reparti entre les parents (46,09%), les subventions de la FAJE (28,19%) et les communes membres (27,64%).

Laure Christin annonce les démissions du comité de direction de l'ASIYE, de MM Olivier Sutter (Municipal de Molondin, pas encore remplacé) et Arber Miftari (Municipal de Villars-Epeney), ce dernier est remplacé par Mme Malika Siralugga (Municipale).

Laure Christin rapporte que 879 élèves (46 classes) ont fréquenté le collège d'Yvonand à la rentrée 2023. En 2024, 889 élèves (48 classes) sont attendu·e·s

Pour gérer les futurs projets d'école et l'agrandissement des structures d'accueil, le Comité de direction de l'ASIYE et du Rymaje a engagé une nouvelle Directrice générale, Mme Valérie Frey, à partir du 1er mars 2024. Elle possède une solide expérience, notamment en tant que responsable des finances et ressources humaines à l'ASPMAD (CMS Nord Vaudois). Ses compétences en matière de politique, économie et enjeux sociaux locaux seront précieuses pour le développement des deux associations.

Futurs bâtiments scolaires et parascolaires :

Laura Christin communique des informations au sujet des futurs bâtiments scolaires. Les Communes de Pomy et d'Yvonand travaillent sur des projets depuis plusieurs mois afin de trouver le meilleur compromis entre les coûts engendrés par ces nouvelles constructions et le respect des normes de l'État de Vaud en matière de construction, tout en garantissant une cohérence avec les UAPE.

La Commune d'Yvonand a souhaité rencontrer le Canton au sujet du futur collègue qui devait se tenir sur le site de Montaigne, afin de déplacer la construction sur le site du terrain de foot. Cette nouvelle construction comprendrait 40 salles de classe, une cantine de 360 places et une UAPE de 84 places. Le terrain de foot serait déplacé de l'autre côté de la Menthue, où un Centre sportif serait construit. Le Canton devrait se prononcer sur ce projet d'ici fin juin.

La salle de gymnastique Brit I (vieille salle) sera entièrement rénovée et devrait être opérationnelle en 2025/2026. Cette rénovation nécessaire permettra de respecter les normes sportives de l'école.

Pour la Commune de Pomy, un agrandissement est prévu sur le site actuel de l'école ; il consistera de 5 classes et d'une UAPE.

Transport scolaire :

Laure Christin parle du transport scolaire. Le secteur « Pomy–Cronay–Cuarny–Villars-Epeney–La Mauguettaz–Les Vursys » utilise deux ScolaCars pour transporter 135 enfants de 1P à 6P. Le projet pilote de bus scolaire électrique (42 places) est maintenant en service et circule en duo avec un second véhicule, ScolaCar standard (45 places). Les 54 élèves de 7P à 11S sont transporté-e-s par un bus de CarPostal.

Devoirs surveillés :

Laure Christin explique que depuis 2021, les élèves de 5P à 8P du site de Pomy peuvent bénéficier de devoirs surveillés et d'un repas chaud les lundis, mardis, jeudis et vendredis, servis dans la salle des combles au-dessus de l'administration communale. Actuellement, 14 élèves sont inscrits, recevant 31 repas chauds par semaine.

Point 6: Interventions individuelles.

Le Président remercie les membres de la Municipalité et donne la parole aux Conseillers et Conseillères.

1^{er} août :

Pierre-Alain Roulier explique que l'événement Soupe au Pois, qui s'était tenu l'année précédente au Montélaz, est confirmé pour cette année. Les membres de l'équipe de l'année dernière sont motivés à reproduire l'expérience et des informations complémentaires seront disponibles prochainement.

Le Syndic ajoute que la Municipalité se chargera d'organiser le feu et préparera l'apéritif municipal, afin de célébrer cette journée nationale dans la convivialité.

Banc vers le cimetière :

Willy Dutoit a remarqué que le banc vers le cimetière avait une petite mine et mériterait un coup de peinture ; la Municipalité en prend note.

Paroisse et fenêtre de l'Avant:

Danielle Roulier annonce que la Paroisse compte neuf villages, or seulement deux personnes sont investies dans le conseil de Paroisse. Elle demande si cette information peut figurer dans le "Chouette Info" pour sensibiliser et encourager une meilleure participation de la communauté. De plus, elle explique qu'elle ne pourra pas organiser seule les fenêtres de l'Avant cette année et demande de l'aide auprès des membres du Conseil Général et des habitant-e-s de Cuarny pour que cet évènement puisse perdurer.

Il n'y a plus d'intervention.

Le Président remercie les membres du CG la Municipalité et la Boursière de leur présence et de leur participation. Il clôt la séance à 21h²³.

Pour le Bureau

Le Président
Raymond Morel

La Secrétaire
Michèle Gendroz